Nations Unies

S/PV.4918



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

Provisoire

4918e séance

Vendredi 27 février 2004, à 10 heures
New York

Président :	M. Wang Guangya	(Chine)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	Mme Iwersen
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Aho-Glele
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Acuña
	Espagne	Mme Menéndez
	États-Unis d'Amérique	M. Holliday
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. de La Sablière
	Pakistan	M. Mahmood
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Howe-Jones

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2004/3 et Add.1 et 2) présenté en application de la résolution 1514 (2003) du Conseil de sécurité en date du 13 novembre 2003

04-25280 (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2004/3 et Add.1 et 2) **présenté en application de la résolution 1514 (2003) du Conseil de sécurité en date du 13 novembre 2003**

Le Président (*parle en chinois*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Côte d'Ivoire une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Ahipeaud Guebo (Côte d'Ivoire) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant poursuivre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Côte d'Ivoire, document S/2004/3 et Add.1 et 2.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2004/146, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Angola, Bénin, Brésil, Chili, Chine, France, Allemagne, Pakistan, Philippines, Roumanie, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1528 (2004).

Je donne la parole au Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan.

Le Secrétaire général : Je félicite les membres du Conseil de sécurité pour la résolution qu'ils viennent d'adopter en vue d'appuyer le processus de paix en Côte d'Ivoire.

Depuis que la crise a éclaté en septembre 2002, la Côte d'Ivoire a fait bien du chemin. Une étape importante a été franchie avec la signature, en janvier 2003, de l'Accord de paix de Linas-Marcoussis. L'année dernière, les progrès du processus de paix ont été mitigés ; il y a eu de nombreux retards dans la mise en oeuvre de l'Accord. Mais tout récemment, les parties ivoiriennes ont fait plusieurs pas importants dans la bonne direction.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je trouve particulièrement encourageant qu'en décembre dernier, les parties aient mené à bien le cantonnement de leurs armes lourdes, comme l'a vérifié la communauté internationale, et notamment la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI). Le démantèlement des postes de contrôle mis en place par les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) et les Forces nouvelles est lui aussi presque achevé.

En outre, les parties sont récemment convenues d'arrangements visant à mettre en oeuvre le programme de désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement (DDRR). Le Premier Ministre, M. Diarra, a annoncé que le programme démarrerait le 8 mars.

Un autre fait positif enregistré depuis que les Forces nouvelles ont réintégré le Gouvernement de réconciliation nationale le 6 janvier est que le Conseil des ministres a commencé à examiner les projets de loi

et les autres réformes envisagées dans l'Accord de Linas-Marcoussis.

Je tiens à rendre hommage au Président Gbagbo et au Premier Ministre Diarra pour les importantes initiatives politiques qu'ils ont prises de concert avec les Forces nouvelles et qui ont permis de sortir de l'impasse dans laquelle se trouvait le processus de paix. Je les exhorte à continuer de collaborer étroitement.

Toutefois, il y a au sein des différentes parties ivoiriennes des éléments durs qui demeurent résolus à entraver le processus de paix. Il ne faut pas les laisser réussir.

Pour cela, la communauté internationale se doit d'apporter son appui à ceux qui travaillent pour la paix en Côte d'Ivoire. À ce propos, je tiens à féliciter en particulier la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la France, qui ont notablement contribué à la normalisation de la situation dans le pays. Leurs forces continuent de jouer un rôle crucial en surveillant le cessez-le-feu et en empêchant une reprise des hostilités.

Dans mon rapport du 6 janvier au Conseil de sécurité (S/2004/3), j'ai recommandé le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Côte d'Ivoire. La mise en place d'une telle opération, qui a été demandée par toutes les parties ivoiriennes, montrera clairement que la communauté internationale appuie le processus de paix ivoirien et est résolue à jouer pleinement son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique.

Un renforcement de la présence des Nations Unies en Côte d'Ivoire facilitera la mise en oeuvre par le Gouvernement de réconciliation nationale du programme de désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement. Elle facilitera aussi la distribution de l'aide humanitaire et le rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire; elle contribuera à promouvoir les droits de l'homme et à rétablir l'état de droit, et elle aidera la Côte d'Ivoire à préparer la tenue d'élections générales régulières et transparentes en 2005.

Je compte que, de leur côté, les parties ivoiriennes continueront, de façon consensuelle, à faire avancer les réformes politiques dans lesquelles elles se sont engagées, conformément à la lettre et à l'esprit de l'Accord de Linas-Marcoussis.

Il ne fait aucun doute que le déploiement d'une opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire aura aussi des incidences positives sur les efforts visant à stabiliser l'ensemble de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Je me félicite tout particulièrement de ce que les différents bureaux et missions de l'ONU présents dans la sous-région aient déjà commencé à travailler en étroite coopération les uns avec les autres. Il faut continuer par tous les moyens de renforcer cette coopération.

Dans ce contexte, j'ai l'intention de formuler des propositions concernant une présence résiduelle de l'ONU en Sierra Leone dans le rapport que je présenterai au Conseil de sécurité en mars.

L'opération en Côte d'Ivoire survient à un moment où plusieurs autres opérations – qui viennent d'être mises en place par l'ONU ou d'autres organisations, ou doivent l'être prochainement – nécessitent des ressources considérables. Je n'en ai pas moins l'espoir et la conviction que, guidée par un esprit de solidarité, la communauté internationale fournira toutes les ressources nécessaires, y compris des contingents militaires et des personnels de police bien équipés et bien entraînés, pour que l'opération en Côte d'Ivoire soit pleinement efficace.

Les progrès réalisés par les parties ivoiriennes ces dernières semaines ont imprimé un nouvel élan au processus de paix. L'adoption de la présente résolution montre que la communauté internationale est résolue à appuyer ces progrès et à aider à les rendre irréversibles.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 10 h 30.